



Canevas pour l'élaboration d'un Dossier de demande de création de forêt communautaire

Province
Département.....
Canton
(Regroupement de) Village(s).....

République Gabonaise
Union-Travail-Justice

**Dossier de demande de création de la
forêt communautaire de.....**

Présenté par l'Association.....
du canton/regroupement de villages/village

[Date]

[Nom de l'association]
 [Adresse de l'association]
 [Contact téléphonique]

[Lieu], la [date].

**A la haute attention de Monsieur
 Le Ministre de l'Economie Forestière,
 des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture.**

Libreville

Objet : Demande de création d'une forêt communautaire
 pour le village/regroupement de villages/canton

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous venons très respectueusement auprès de votre haute bienveillance, solliciter une forêt communautaire en faveur de la communauté du village/regroupement de villages/canton, regroupée au sein de l'association dénommée Notre village/regroupement de villages/canton est localisé dans le [canton.....], Département de, Province de

Les populations du village/regroupement de villages/canton visent, par la mise en place de cette forêt communautaire, les objectifs suivants :

- ;
-

À la présente demande légalisée, nous joignons, conformément à l'article 4, du décret n°001028/PR/MEFEPEPN fixant les conditions de création de forêts communautaires, les pièces suivantes :

- le plan de situation de la forêt communautaire à une échelle de
- le procès verbal de la réunion de concertation ;
- la description des usages assignés à la forêt communautaire ;
- les pièces justificatives portant création de l'association : le récépissé de dépôt du dossier de reconnaissance officielle de l'association et les statuts.

En espérant que notre demande retiendra votre attention, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire à l'expression de notre profond respect.

Le Président de l'Association
 [nom et signature du président de l'association]

Insérer le plan de situation de la forêt sollicitée à une échelle comprise entre 1/10.000 et 1/50.000°

Informations à faire figurer sur la carte :

- Titre : « Plan de situation de la forêt communautaire de ;
- Les limites de la forêt communautaire ;
- Les points remarquables permettant la description des limites ;
- Echelle ;
- Légende ;
- Indication du Nord.

Procès verbal de la réunion de concertation en vue de la demande de création d'une forêt communautaire pour le village/regroupement de villages/canton

Les habitants du village/regroupement de villages/canton, organisés en une association dénommée, ont décidé de faire la demande d'attribution et de gestion d'une forêt communautaire.

Conformément à la loi forestière n°16/01 du 31/12/2001 et en application de son décret n°001028/PR/MEFEPEPN du 01/12/2004, nous nous sommes réunis à ce jour, le, en réunion dite de « concertation » en vue de désigner l'organe représentatif de l'association reconnue, de définir les objectifs et les limites de la zone sollicitée.

La réunion tenue en présence des membres de l'association dénommée, régie par la loi 35/62 du 10/12/1962 relative aux associations en République Gabonaise, a été présidée par Monsieur le Préfet/Sous-préfet/Représentant de la préfecture du département de, assisté de Monsieur le Chef de l'Inspection Provinciale/Chef de cantonnement/Agent des Eaux et Forêts, représentant de l'Administration des Eaux et Forêts.

Etaient également présentes à la réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe.

L'assemblée, après délibération, a adopté les résolutions suivantes :

1. Organe représentatif de l'association reconnue

L'organe représentatif de l'association dénommée qui aura en charge la gestion de la forêt communautaire est le **comité de gestion de la forêt communautaire**, en abrégé « **CGFC** ».

Il est constitué des membres suivants :

- [Fonction, nom et prénom des membres] ;

2. Objectifs assignés à la forêt sollicitée

La communauté de ainsi constituée sollicite l'attribution d'une forêt communautaire dont les objectifs se déclinent comme suit :

..... ;

..... [Lister les objectifs de la forêt communautaire]

Afin de mener à bien ces objectifs, les usages prioritaires de la forêt sollicitée sont :

..... ;

..... [Lister les usages de la forêt communautaire]

3. Limites de la forêt sollicitée

La forêt concernée est située dans le Canton, du Département de, dans la Province deet couvre une superficie estimée àha.

Les limites sont fixées comme suit :

Limite Nord : [Description de la limite]

.....

Limite Sud : [Description de la limite]

.....

Limite Est : [Description de la limite]

.....

Limite Ouest : [Description de la limite]

.....

Fait à, le

Les participants :
(cf : liste en annexe)

Représentant de l'Admin. :
des Eaux et Forêts

Représentant du :
Ministère de l'Intérieur

Village/regroupement de villages/canton : **Date :**

Liste des membres et autorités présents à la réunion de concertation

| N° | Nom et Prénom | Fonction | Adresse | Signature |
|----|---------------|----------|---------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Description des usages assignés à la forêt communautaire de

Les usages assignés à la forêt communautaire de sont réalisés conformément au plan simple de gestion et à la convention de gestion qui sera établie entre la communauté et l'Administration des Eaux et Forêts.

Ces usages sont les suivants :

- [Dénomination de l'usage de la forêt communautaire]

[Brève description de l'usage assigné]

.....

.....

.....

Insérer le récépissé du dépôt du dossier de reconnaissance officielle de l'association

Insérer les statuts de l'association contenant l'adresse de celle-ci]